

### Visa de retour

- Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Deux photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Hukou original (pour les ressortissants chinois) et sa traduction en français ou en anglais + Photocopie de toutes les pages et mentions du hukou
- Récépissé de demande de renouvellement de son titre de séjour établi par la Préfecture (original + copie)
- Certificat de scolarité (ou dernier diplôme obtenu) + copie
- Si le demandeur a perdu son titre de séjour français en Chine, copie de la déclaration de perte établie auprès des services de la police chinoise + copie de la déclaration de perte de ce titre effectué par voie de presse

**Compte tenu des délais d'obtention de réponse de la part des autorités compétentes françaises, le délai de délivrance d'un visa retour est de l'ordre de 15 jours ouvrables environ.**

**Le visa retour délivré par le Consulat est un visa long séjour, valable trois mois, qui est territorialement limité à la France et qui autorise un Transit, uniquement, dans l'espace Schengen. Son titulaire ne peut donc pas circuler librement dans l'espace Schengen.**